

**Convention de partenariat entre la Maison de l'Emploi et de la Formation
du Cotentin et la ville de Cherbourg-Octeville relative au PLIE (Plan
Local d'Insertion par l'Emploi)**

MM.

I - EXPOSE

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin est la structure juridique support du Plan Local d'Insertion par l'Emploi du Cotentin, dont le protocole couvre la période 2008/2012.

Le PLIE a pour objectif de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, sont confrontées à une exclusion du marché du travail.

Le protocole d'accord du PLIE prévoit que les villes signataires contribueront à la mise en œuvre du PLIE par le soutien aux actions d'insertion accueillant des bénéficiaires du PLIE, par la rémunération des bénéficiaires du PLIE sur des emplois de remplacement, par la mise en place de référents de parcours, ou enfin, par la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics.

Ainsi, la ville de Cherbourg-Octeville intervient de deux manières :

- Par le recours à des embauches ponctuelles de participants du PLIE (emplois saisonniers et remplacements) pour un volume prévisionnel correspondant à 12 600 euros pour 7 participants.
- Par la mise en place parmi les travailleurs sociaux du CCAS, de référents PLIE.

Le PLIE conduit son action dans le cadre du programme européen « compétitivité territorial et emploi », axe 3, sous-mesure 3 D, et peut donc mobiliser des financements à ce titre.

Cependant, l'inscription dans ce programme européen se doit de respecter un certain formalisme et la signature d'une convention, pour l'année 2008 et de manière prévisionnelle pour 2009 a été requise par l'autorité de gestion du FSE.

II - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 301-2007 du 17 décembre 2007 portant signature du protocole d'accord du PLIE du Cotentin pour la période 2008 - 2012,

Considérant l'intérêt de permettre à la Maison de l'Emploi et de la Formation de mobiliser des financements dans le cadre du FSE (Fonds Social Européen), objectif 3

Suivant avis favorable de la commission animation sociale du territoire, insertion sociale, politique de la ville, réussite scolaire, jeunesse et la commission développement urbain, économie et affaires portuaires, finances, administration générale, personnel, relations internationales.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

- autorise le maire à signer la convention de partenariat 2008 / 2009.

Le Député-Maire

B. CAZENEUVE